

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 30 mars 2021

880 kg de résine de cannabis saisis par les douaniers de Sète

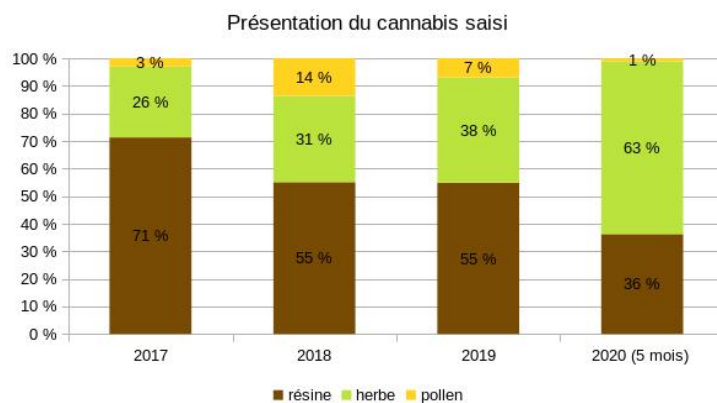
Le 23 mars 2021, les agents de la brigade de Sète en contrôle sur l'autoroute A9 ciblent un ensemble routier immatriculé en plaques roumaines en provenance d'Espagne qu'ils rabattent sur l'aire de Gigean (Hérault). Le chauffeur de nationalité espagnole présente des documents de transport mentionnant 10 palettes de marchandise non détaillée.

Les agents procèdent au contrôle de la remorque et découvrent dans le fond de celle-ci une dizaine de grandes caisses en contreplaqué. A l'intérieur de 3 d'entre elles, ils extraient 27 valises marocaines contenant de la résine de cannabis. Au total 880,4 kg de drogue sont saisis. La valeur de la drogue est estimée à plus de 8,3 millions d'euros sur le marché illicite de la revente de stupéfiant.

A l'issue de la procédure douanière, le chauffeur a été remis aux services de la police judiciaire de Montpellier sur instruction du Parquet de Montpellier.

En 2020, la douane française a saisi plus de 88 tonnes de stupéfiants dont 60,32 tonnes de cannabis (+15 % par rapport à 2019), constitué de plus du tiers d'herbe (37 tonnes soit +91 % par rapport à 2019.)

Cette augmentation confirme une tendance constatée depuis plusieurs années. L'herbe permet aux organisations criminelles une rentabilité supérieure à celle de la résine (achetée 1 000 euros le kg au prix de gros en Espagne elle est revendue près de 3 000 euros sur le marché français).



Le cannabis (résine et herbe) demeure la drogue la plus saisie sur le vecteur terrestre. Le niveau de menace reste particulièrement élevé compte tenu de deux facteurs, le niveau de production du cannabis en progression constante et l'augmentation croissante du taux de THC.

Les flux acheminés le plus souvent depuis l'Espagne (résine et herbe), la Belgique et les Pays-Bas (herbe) concernent à la fois des quantités restreintes transportées par des groupes de taille parfois modeste et des quantités très significatives transportées pour le compte d'organisations criminelles agissant dans une logique de distribution en réseau sur le territoire national (poids lourds et convois de véhicules) ainsi que le nord de l'Europe (Allemagne, Scandinavie, Pays Baltes, etc).

Les trafics alimentent le plus souvent des réseaux d'envergure locale ou régionale et participent au développement de l'économie illicite sur certains territoires, d'où un degré de vigilance élevé de la part des services douaniers.

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- photos de la saisie :

<https://www.flickr.com/gp/douane/france/322Je8>

Contacts presse :

Direction Régionale de Montpellier : 09 70 27 69 36 – 06 64 56 60 18

bureau de la communication : 01 57 53 47 18 – presse@douane.finances.gouv.fr